

Concours "CARNET DE VOYAGE(S)" 2019

"Efforts physiques et grands espaces"

Voyage(s)

Carnets de voyage(s), pluriels, car nés de voyages singuliers. Chaque voyage est unique, propre à celui ou celle qui l'effectue. Qu'importent la manière, le moyen de se déplacer, pour peu que, se mettant en chemin, l'on consente à perdre sa place, qu'on la risque, la mette en jeu. Qu'on proclame, par le geste : « Je désire ce qui sera, quand bien même ce qui serait ne le serait pas, désirable ».

Qu'est-ce que voyager, sinon se rendre dans un lieu, géographique ou mental, éloigné de celui où l'on siège. Terre originelle d'habitudes. Palais où se pavane le moi domestique, flanqué de certitudes, enceint de tours d'ivoire, garni de for(t)s intérieurs. L'écrivain-voyageur Nicolas Bouvier nous le rappelait, voilà près de soixante ans, dans *L'Usage du monde* : « On voyage pour que les choses surviennent et changent ; sans quoi on resterait chez soi. ».

Voyager, en somme, consiste à opérer un dé-placement volontaire, intentionnel, dans l'espace de ses représentations ou sous des latitudes lointaines. Porter un regard nouveau sur le connu ; se projeter, tout œil dehors, dans l'inconnu. Se dé-centrer, se découvrir en découvrant.

Voilà qu'il retentit, l'appel sans appel du voyage : « Quelque chose en vous grandit et détache les amarres, jusqu'au jour où, pas trop sûr de soi, on s'en va pour de bon. Un voyage se passe de motifs. Il ne tarde pas à prouver qu'il se suffit à lui-même. On croit qu'on va faire un voyage, mais bientôt c'est le voyage qui vous fait, ou vous défait. » (N. Bouvier).

Il n'est de voyage véritable dont on sorte indemne, inchangé, semblable. Qu'on ne se méprenne : promener ses préjugés de par le monde n'a jamais fait partie du voyage au sens où il s'entend ici.

C'est bien le voyage sous toutes ses acceptions qui fait l'objet de ce concours de carnets. L'éventail, vaste comme un estuaire, inclut les déplacements au travers d'espaces géographiques ou imaginaires. Quelle que soit la profondeur de son ancrage dans le monde tangible, tout voyage n'est-il pas, pour son auteur(e), une fiction personnelle, tant dans *son geste* (partir, parcourir, sillonner) que dans *sa geste* (rapporter, faire voir, raconter) ?

La présente édition du concours a pour thématique la *traversée des espaces*. Espaces terrestres, océaniques, aérien... traversés au cours d'une aventure vécue ou imaginée, mais physiquement engagée.

Grands espaces, long cours : voilà la mesure du voyage !

REGLEMENT DU CONCOURS ACADEMIQUE « CARNET DE VOYAGE(S) » 2019

Article 1 – Organisation du concours

Article 1.1. Public

Cette deuxième édition du concours « **CARNET DE VOYAGE(S)** » organisé par le Comité de pilotage du concours s'adresse aux élèves des lycées professionnels de Guadeloupe

Il est gratuit.

Article 2.2. Composition du Comité de pilotage

Il est composé de 6 membres permanents et de 5 membres invités au maximum.

Membres permanents

Elodie DARMONT, PLP LHG

Franck DEGOUL, PLP LHG

Frédéric PRAT, PLP LHG

Thierry LOEUILLIETTE, PLP LHG

L'inspecteur-trice de la spécialité

Le DAAC ou un de ses représentants

Membres invités pour la session 2019

Jacqueline VIDOCIN, IEN honoraire de la région académique Guadeloupe

Luc COQUELIN, navigateur renommé, premier parrain du concours, session 2019

Jacqueline Vidocin et Luc Coquelin, premier parrain du concours, deviendront des membres permanents à compter de la session 2020.

Article 2 – Objectifs du concours

- Inciter à s'ouvrir au monde dans toutes ses dimensions : géographique, historique, sensible, poétique, ethnique, littéraire...
- Explorer d'autres dimensions de manière plus personnalisée, plus légère, plus ludique, plus libre...
- Développer le sens de la critique (lectures personnelles ou lectures d'œuvres en classe) et de l'observation (voyages de classe, expériences personnelles, voyages imaginaires...).
- Permettre un nouvel accès pédagogique aux contenus de certains enseignements (français, histoire, arts appliqués...).
- Donner l'envie de lire et d'écrire
- Exploiter différents supports et formes d'expression : écriture, dessin, peinture, collage, photographie, audio-visuel...

Article 3 – Déroulement du concours

Article 3.1. Calendrier

Du 04 au 22 février 2019 : période d'inscription.

Vendredi 10 mai 2019 : date limite de remise des productions

Vendredi 24 mai 2019 : délibération du jury

Mercredi 5 juin 2019 : publication du palmarès et remise des prix.

Article 3.2. Inscription.

Elle peut se faire de manière individuelle ou collective (groupe au minimum de 3 personnes ; classe et groupes inter-classes possibles).

A cet effet la fiche d'inscription est à compléter et à retourner par mail dans les délais évoqués à l'article 3.1., à un des membres du comité de pilotage du concours :

- Elodie Darmont : elodie.darmont@ac-guadeloupe.fr

- Frédéric Prat : frederic.prat@ac-guadeloupe.fr

- Franck Degoul : franck.degoul@ac-guadeloupe.fr

- Thierry Loeuilliette : thierry.loeuilliette@ac-guadeloupe.fr

Article 3.3. Dépôt des productions

- Selon le calendrier défini à l'article 3.1., les productions peuvent être directement déposées, envoyées par courrier ou par courriel à l'attention de DARMONT Elodie, LPO Chevalier de Saint-Georges, Boulevard des Héros, 97139 Les Abymes.
- Elles devront obligatoirement comporter les informations suivantes : nom de l'établissement scolaire, nom et prénom du ou des participants(s), classe(s) concernées. Toute production incomplètement référencée ne pourra être prise en compte.

Article 4 – Composition du jury

Le jury est composé des membres du Comité de pilotage du concours, membres permanents et membres invités.

Article 5 – Les productions

Article 5.1. Critères des productions

- Elles doivent répondre au thème annuel retenu par le Comité de pilotage annoncé au moment du lancement du concours.
- Elles se présentent sous des formes différentes dont les critères sont présentés dans la fiche annexe et s'inscrivent dans une des catégories proposées à l'article 5.2.
- Le Comité de pilotage du concours se réserve le droit de refuser les créations dont le contenu ne respecte pas l'ordre public, les valeurs républicaines et les bonnes mœurs. De même, le Comité se réserve le droit de ne pas déclarer de gagnant si la qualité des productions est jugée insuffisante.

Article 5.2. – Modalités de sélection

- La sélection des « carnets » se fait de façon collégiale et discrétionnaire par les organisateurs du concours, et aucune observation relative à la sélection retenue ne sera recevable.
- Les catégories proposées sont les suivantes :
 - « Carnet » papier collectif
 - « Carnet » papier individuel
 - « Carnet » numérique collectif
 - « Carnet » numérique individuel
 - « Carnet » audio et/ou audio-visuel collectif
 - « Carnet » audio et/ou audio-visuel individuel
- Le meilleur « carnet » de chacune des catégories sera primé
- Le palmarès est publié sur le site internet de l'établissement du LPO Chevalier Saint-Georges et/ou fera l'objet d'une cérémonie selon le calendrier proposé à l'article 3.1.

Article 6 – Le suivi du concours

Article 6.1. Diffusion de l'information.

- Elle se fait par le biais de listes de diffusion des personnels académiques : chefs d'établissement, professeurs documentalistes et professeurs
- Elle peut également être mise en œuvre par voie d'affichage
- Elle est effectuée par l'intermédiaire du site internet académique de lettres-histoire et géographie

Article 6.2. Modifications potentielles du concours

Le Comité de pilotage se réserve la possibilité d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 6.3. Diffusion des productions

- Le comité de pilotage se réserve le droit de diffuser les « carnets » sur le site internet du LPO Chevalier Saint-Georges et/ou sur le site académique de lettres-histoire et géographie.
- Ils pourront être exposés au CDI du LPO Chevalier de Saint-Georges du lundi 20 mai au vendredi 14 juin 2019.

Article 7 – La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Fiche annexe

Pour réaliser un carnet de voyage(s)...

Voyage dans une histoire, dans un lieu, dans un livre, un film...

Schéma narratif ou trame de l'histoire à explorer pour une écriture sous forme de carnet de voyages

	Lieux explorés	Rencontres	Découvertes	Événements
Début				
Moment 1				
Moment 2				
Moment 3... Fin				Résolution de l'histoire (arrivée dans le lieu de destination...)

Voyage réel ou imaginaire

Histoire, récit ou succession de moments réels ou inventés pour une écriture sous la forme d'un carnet de voyage(s).

Pourquoi part-on ? Qui part ? Comment ? Avec quoi ? Avec qui ?	Lieux explorés : Villes, paysages, grottes, jardins, îles, montagnes, planète, habitats...	Rencontres : (Personnages, animaux...)	Découvertes : - objets : inhabituels, usuels, précieux... - bâtiments vus de loin, détails architecturaux... - végétaux...	Événements : Surprises, accidents, fêtes, rassemblements, poursuites, scènes de rues, Rencontres...
Avant le départ	Consultation de prospectus, dépliants, guides, photos, vidéos, articles...			
	Départ (préparatifs, bagages, moyens de transport)			
Moment 1				
Moment 2				
Moment 3...				
	Retour			
Au retour	Réalisation ou enrichissement du carnet de voyage			

Types et formes d'écrits (non exhaustif)

Types de textes

Documentaire, compte-rendu, reportage Poème, Roman, nouvelle, essai Carnet numérique (format équivalent à celui du carnet papier) BD ; roman photographique Carnet audio ou audio-visuel	Descriptif Explicatif (scientifique) Poétique Narratif Argumentatif
NB. Concernant le format "papier" - Format A5 (14,8x21 cm) - Maximum de 20 pages. - Le carnet doit avoir un <i>TITRE</i>	

